Compte rendu de la séance du Conseil municipal
En date du 11 juillet 2016

L'an deux mille seize, le lundi 11 juillet à 20h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique extraordinaire sous la présidence de Monsieur PALLUEL.

Etaient présents, M. PALLUEL Maire et 11 membres

Absents : Monsieur Joël RICHARD, Monsieur Mickaël GRÜNWEISER
Ont donné procuration : Joël RICHARD procuration à Monsieur François MALGORN
Secrétaire de séance : Marie Noëlle MINIOU

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance en date du 9 juillet 2016.

Subventions associations

Associations Ouessant	Subvent. 2015	Demandé 2016	Proposition	Vote
Subventions déjà votées				
Kornog			3 000,00	3 000,00
APE école			2 000,00	2 000,00
Cali	4 000,00	8 000,00	2 000,00	3 000,00
Résidence	2 000,00	4 000,00	1 000,00	2 000,00
Maison du Livre	2 000,00	4 000,00	1 000,00	1 000,00
APE Collège	1 500,00	1 000,00	800,00	1 000,00
Club Anciens	2 500,00	2 500,00	2 000,00	2 000,00
Ondine	600,00	600,00	400,00	400,00
Assoc. sportive CIP	800,00	800,00	600,00	800,00
Goueliou Eusa	400,00	400,00	300,00	300,00
Ilophone	2 500,00		2 000,00	2 000,00
SNSM			3 000,00	4 000,00
Total Ouessant				**18 500,00**
Associations continent				
Stumdi	200,00	500,00	100,00	100,00
CFA bâtiment	80,00		80,00	80,00
AFSEP (sclérose)				100,00
Musik an Arvorig			50,00	
IFAC	160,00	80,00	240,00	240,00
Secours catholique	170,00	200,00	100,00	100,00
Secours populaire	170,00		100,00	100,00
DDEN	100,00		100,00	100,00
CIDFF		400,00		
Vie Libre	200,00		100,00	150,00
Bibliothèque sonore			50,00	50,00
APF		100,00		
France Alzheimer	100,00	100,00	50,00	100,00
An Avel Vor	100,00		50,00	100,00
Assoc.Laryngectomisés	100,00		50,00	100,00
Total Continent				**1 320,00**
OTSI	38 000,00			**34 000,00**
Total général				**53 820,00**
Voté				**50 000,00**
Solde				-3 820,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide le versement des subventions tel que précisé dans le tableau ci-dessus.

Madame MINIOU précise que la Commission a étudié les dossiers et proposé une répartition qui prend en compte l'activité des associations mais aussi une réduction des dépenses inscrite au budget et rendue nécessaire par une importante baisse des dotations et ressources fiscales de la Commune.

Concernant l'association Cali, répondant à une question de Madame Lydia TICOS sur le « salaire » des écrivains en résidence, Madame MINIOU précise que les écrivains reçoivent une bourse du centre national du Livre.

Concernant la SNSM, la demande de subvention formulée par l'association était de 7 500 euros. Compte – tenu que cette somme n'était provisionnée au budget, il est impossible financièrement d'accorder une telle subvention. Monsieur Alexandre BARS précise que pour les 150 ans ils ont des dépenses particulières : programmation musicale, achat de Tshirts et polos etc... Le Maire répond que ces dépenses vont aussi générer des recettes. Mais si la fête ne marche pas et que la Station d'Ouessant se trouve en déficit, le Commune pourra revoir sa position afin d'aider la SNSM

Avenant travaux maison BON

Suite à la dépose des cloisons de doublage, il a été repéré des champignons de type mérule. Il est donc nécessaire de demander à la société Santé Bois titulaire du lot n° 10, traitement des bois de procéder à leur élimination. Le montant des travaux supplémentaires est de 1 774.00 € HT.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Avenant travaux toiture atelier technique

DEVIS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Chantier : Ancien centre de secours - Kernigou - Ile Ouessant
REMPLACEMENT DES PANNEAUX DEFECTUEUX

Désignation	U	Qte	PU	Montant
Découpe partielle de panneaux dégradés	M2	19.500	15.50	302.25
Fourniture et pose de panneaux en 18 mm traités qualité extérieure	M2	19.500	35.28	687.96
Fourniture et pose de chevrons en bas de pente	ML	49.200	16.44	808.85
TOTAL		1.00	1 799.06	1 799.06

Bateau

Lors du dernier conseil, Monsieur François MALGORN avait lu et remis aux conseillers une déclaration répondant aux propos de Monsieur Victor SAVINA. Un résumé de la dernière réunion de la commission des transports a été transmis aux conseillers.

Le Maire avait fait part également d'un courrier de Monsieur jean GOUZIEN demandant un vote du conseil municipal au sujet de l'Enez Edig . Un exemplaire avait été remis aux membres du Conseil. En l'absence de Monsieur Jean GOUZIEN, il avait été convenu que cette question serait vue au prochain Conseil.

Rappel de la lettre :

Trois semaines se sont écoulées depuis les échanges qui ont eu lieu lors du dernier conseil, le samedi 30 avril, au sujet de l'Enez Edig qui a été mis en service le 1er mai.

Même si certains n'ont pas pu être présents le 30 avril, je pense que chacun des quatorze membres du conseil est, aujourd'hui, en mesure de donner un avis d'élu sur la mise en service de ce type de navire dans la zone très maritime : "continent ↔ Sein, Molène et Ouessant" pour assurer, régulièrement, un transport de passagers notamment insulaires dans le cadre d'un service public.

Je vous demande donc de bien vouloir de faire figurer à l'ordre du jour du prochain conseil, une proposition visant à recueillir l'avis de chacun sur la fiabilité de l'Enez Edig. Le décompte des avis *-favorables, défavorables ou encore non prononcés-*, constituera une expression du conseil municipal sur le sujet.

Questions après lecture :

- ✓ Quels sont les membres du conseil qui souhaitent donner leur avis ?

Si une majorité approuve, le vote est rouvert à tous.

- ✓ Quels sont les membres du conseil qui ont un avis : favorable, défavorable ou ne se prononce pas, sur la fiabilité d'un navire du type Enez Edig pour assurer une mission de service public de transport de passagers dans notre zone maritime ?

Dans tous les cas, je demande que l'expression relative du conseil municipal reflétant la majorité *-favorable, défavorable ou encore non prononcée-* de ces avis soit estimée et actée.

A l'extérieur cette instance, chacun reste libre de commenter ou pas son propre avis sur le sujet.

Tous les conseillers reconnaissent que ce bateau n'est pas adapté à la liaison entre Ouessant et le continent.
A l'unanimité, ils votent la motion suivante :
« Malgré les protestations des élus de la Commune d'Ouessant, de Molène et de Sein, d'usagers du service, mais aussi des personnels navigants de la Compagnie, avec l'accord du Conseil départemental, qui a retiré du service le navire "André Colin", la Compagnie Penn ar Bed a affrété l'"Enez Edig". Ce navire, conçu pour naviguer sur l'Odet, ne répond pas aux conditions de sécurité qu'on est en droit d'exiger dans la zone de navigation entre Ouessant, Molène, Sein et le continent. Par ailleurs les horaires ont été adaptés pour tenir compte de la moindre vitesse de ce navire par rapport à l'"André Colin". Il en résulte un recul du service rendu aux insulaires au départ d'Ouessant qui voient se réduire de manière significative, leur temps de présence sur le continent.
Le conseil municipal à l'unanimité, considérant que l'exploitation de l'"Enez Edig" se fait dans des conditions de sécurité insuffisantes et engendre des perturbations dans le service rendu aux insulaires, demande au Conseil Départemental et à la Compagnie maritime Penn ar Bed de rechercher un navire adapté en vue du remplacement de ce navire. Le conseil municipal exige également que ses demandes maintes fois réitérées concernant l'amélioration de la qualité du service public, avec des navires sûrs pour des horaires conformes aux besoins des insulaires soient enfin sérieusement étudiées dans le cadre du nouvel appel d'offres en cours pour le renouvellement de la DSP »

Auberge de Jeunesse

Le Maire donne lecture d'un courrier envoyé au Conseil Municipal par M. Jean Yves MOIGNE au sujet de l'Auberge de Jeunesse.

Depuis plusieurs années, les rapports annuels de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) indiquent la nécessité de travaux pour une mise en conformité avec les textes en vigueur au titre des ERP (Etablissements Recevant du Public).

Pour rappel, l'Association « Auberge de Jeunesse d'Ouessant » est locataire de locaux appartenant à la Commune d'Ouessant et verse, à ce titre, un loyer de 7 700,00€/an. Par ailleurs, au titre d'une moyenne annuelle de 5 500 nuitées, la taxe de séjour encaissée par la Commune est d'au minimum 2 200,00 €/an.

Les travaux imputés à l'exploitant (l'association) ont été réalisés.

Les travaux du ressort du propriétaire (la Commune d'Ouessant) ont fait l'objet d'un état des lieux le 29 avril 2016 en présence de Mr Nicolas Bon, adjoint en charge de la commission travaux. Un compte rendu a été adressé à Mr le Maire (copie ci-jointe). A ce jour, aucune suite n'a été donnée.

Si aucun engagement du propriétaire des murs n'est apporté quant à la réalisation des travaux suggérés, il est très vraisemblable que **la prochaine inspection de la CCDSA concluera à la fermeture de l'Auberge.**

Je vous demande donc, lors de la plus proche réunion du conseil municipal, de prendre une délibération engageant la Commune à réaliser dans les plus brefs délais, et au plus tard avant le démarrage de la prochaine saison, les travaux indiqués dans les rapports de la CCDSA.

A l'instar d'autres conseillers il reconnaît que ce bâtiment est structurellement en mauvais état. Mais il tient à apporter un certain nombre de précisions :
- l'Auberge de Jeunesse paye loyer à la Commune de 7 600 euros par mois
- elle doit comme tout loueur touristique reversée la taxe de séjour collectée. A ce jour, le dernier reversement date de 2014. (2000 euros)
- les travaux et prescriptions demandées par la Commission de sécurité ont été réalisés, ce qui a permis la levée de l'avis défavorable
- les travaux mentionnés dans le courrier comme le ravalement ont été demandés récemment (compte –rendu de réunion du 29 avril 2016) et n'ont pas pu être encore réalisés. Les désordres constatés ont un impact sur le fonctionnement de l'établissement mais ne concernent pas des prescriptions de la commission de sécurité. Depuis 2010, ce sont près de 80 000 € de travaux qui ont été réalisés.

Rappel du programme de la mise à l'eau du François Morin le 14 juillet à Brest

- entre 13h00 et 14h00: mise à l'eau Quai Malbert en présence de l'amiral Maurice et le canot de sauvetage tout temps de Sein
- à suivre la mise à l'eau, pot organisé au Chantier du Guip

M. Thierry ROLLAND, François MALGORN, Joël RICHARD et Mme Eliane SEGALEN font connaître leur participation à cette manifestation.

Dans le cadre de la discussion sur le François MORIN, des conseillers manifestent leur inquiétude sur le fonctionnement de l'association. En l'absence de volontaire pour faire naviguer le bareau, certains suggèrent qu'on le mette dans l'abri du Stiff (M. Mickaël GRÜNWEISER). Le Maire suggère qu'en l'absence de possibilité de la faire naviguer, un contact soit pris avec le port – musée de Douarnenez... En attendant il prendra contact avec des personnes susceptibles de pouvoir s'occuper du bateau jusqu'à son hivernage...

Fin du conseil à 22h30